



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

Numéro de la demande : 2015-4512
Demande : Demande visant à remplir les conditions d'homologation d'un produit ayant obtenu une homologation complète
Produit : Herbicide Fierce
Numéro d'homologation : 31117
Matières actives (m.a.) : Pyroxasulfone et flumioxazine
Numéro de document de l'ARLA : 2660013

Contexte

L'herbicide Fierce (garantie de 42,5 % de pyroxasulfone et 33,5 % de flumioxazine) a été homologué pour la première fois au Canada en 2013 à des fins d'utilisation. Comme condition d'homologation, des données de conformation additionnelles ont été exigées.

But de la demande

La présente demande vise à remplir les conditions d'homologation de l'herbicide Fierce.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, ni évaluation environnementale ou évaluation de la valeur.

Évaluation sanitaire

Une évaluation toxicologique n'est pas requise pour cette demande.

Le demandeur a soumis des données sur les résidus du pyroxasulfone pour remplir les conditions d'homologation de cette matière active. L'ARLA a examiné une étude de validation par un laboratoire indépendant en appui à la méthode d'analyse utilisée pour vérifier le respect de la réglementation pour les matrices de végétaux. On ne prévoit pas que l'exposition par le régime alimentaire au pyroxasulfone augmente et cette substance ne posera pas de risques sanitaires inacceptables pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

Conclusion

L'Agence de la réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'examen des données de confirmation à l'appui de l'herbicide Fierce et les a jugés suffisantes pour remplir les conditions de l'homologation. Aucune autre information n'est exigée pour l'herbicide Fierce et l'ensemble de données est complet.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2561150	2015, Independent Lab Validation of Analytical Method: "Analysis of Pyroxasulfone Metabolite M-28 in Soybean Seeds and Processed Commodities", DACO: 171 - 4a, 171 - 4c, 171 - 4m, 171-4a-4b, 171-4c-4d, 7.2.3A, 860.1300, 860.1340, 860.1360, IIA 4.2.6, IIIA 5.3.1,b,d

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.